



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **25 septembre 2017**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 47 000 F, pour la création d'un terrain de football dans le parc

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 47 000 F destiné à la création d'un terrain de football dans le parc.

De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 13 novembre 2017.

Vandœuvres, le 4 octobre 2017

La présidente du Conseil municipal
Ariane de LISLE-SARASIN